

## PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 27 mai 2024

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien Forestier

Ouverture de la séance à 18h

Présents : Karin BÉGÉ, Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Sébastien FORESTIER, Sylvette LACOMBE, Jacky MARTIN, Pascal LEROY, Jacques LIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA

Absents excusés : Laurent CHARBONNIER donne procuration à Jacques LIN, Jean-Paul GUIBAL à Sylvette LACOMBE, Élise VINCENOT-DUPRÉ à Karin BÉGÉ

Absente : Audrey BERNARD

Le conseil municipal à **l'unanimité approuve** l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération relative l'achat de bon cadeau pour les agents et le retrait de la délibération relative à une cession de terrain (déjà adoptée)

### Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2024,
- Délibération relative à l'achat du bâtiment de la CCPC à Monoblet
- Délibérations relatives aux demandes de subventions pour le bâtiment annexe de la salle culturelle
- Délibération relative au diagnostic d'éclairage public sous la maîtrise d'ouvrage du SMEG,
- Délibération relative au groupement d'achat d'énergie,
- Délibération relative à la mise à jour du plan et numérotation du cimetière
- Délibération relative à l'acquisition de matériel de prévention subventionné par le Fonds national de prévention de la CNRACL
- Délibération relative aux horaires de la garderie périscolaire
- Délibération relative à une aide pour l'acquisition d'ouvrages en soutien à la bibliothèque
- Délibération relative au renouvellement de la convention avec l'association Chatsbadabada
- Délibération relative à l'achat de bon cadeau pour les agents
- Questions diverses

### **Délibération 2024.022 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 avril 2024**

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 04.04.2024. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

**Vote POUR à l'unanimité**

### **Délibération 2024.023 Achat du bâtiment de la CCPC à Monoblet**

Le Maire expose l'opportunité de rachat du bâtiment annexe de la communauté de communes du Piémont Cévenol qui a exprimé son souhait de « céder » l'immeuble de Monoblet pour regrouper ses agents.

Il présente la valeur vénale établie par les services du Domaine, soit  $1\,100\text{ €} / \text{m}^2 \times 287\text{ m}^2 = 315\,700\text{ €}$  (+ ou - 10%). Il rappelle l'achat (préemption) en 2005 d'un ancien garage automobile par la commune, puis la cession de la propriété en 2009 à la communauté de Cévennes Garrigues et enfin, l'acte modificatif de 2012 pour que la commune de Monoblet puisse acquérir en priorité ces biens au prix estimé par le service des domaines, déduction faite de 93 290€ correspondant au prix payé par la commune lors de l'achat initial.

Un débat s'ensuit : Marc Bouchet redonne l'historique détaillé de ce bâtiment rénové, Jacky Martin trouvant le montant de rachat élevé considérant que la commune continuera à participer au remboursement de l'emprunt de la CCPC.

Le Maire propose le rachat de cette propriété à la CCPC au montant de 222 410€ HT, frais de notaire en sus.

**Vote POUR à l'unanimité**

## Délibérations 2024.024/025/026 Demande subventions pour l'annexe de la salle culturelle

Le Maire rappelle le projet de la construction d'une salle annexe pour le stockage du matériel de la salle culturelle (chaises, tables, estrades, ...) comprenant une loge pour les artistes et des toilettes publiques (accès handicapée). Pour une continuité architecturale, le maître d'ouvrage reste celui qui a conçu la salle culturelle (Fabrice Perrin de PFS architectes). Il propose de solliciter l'aide du Fonds Régional d'Intervention (plafonnée à 21000€), le conseil Départemental (25%) et l'Etat (30%), suivant le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Etude Maîtrise d'œuvre :	9 000 €	ETAT :	43 530 € (30%)
Etude de sols :	1 090 €	Conseil Régional :	21 000 € (14%)
Travaux :	133 011 €	Conseil Départemental :	36 275 € (25 %)
Equipements :	2 000 €	Autofinancement :	44 296 € (31%)
<b>TOTAL :</b>	<b>145 101 € HT</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>145 101 € HT</b>

### Vote POUR à l'unanimité

#### Délibération 2024.027

Marc Bouchet, délégué de la commune auprès du SMEG, expose le projet de réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public sur toute la commune. Cette opération, d'un montant de 2 380,00 € HT sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, dans le cadre du transfert de l'éclairage au syndicat, afin de réaliser des économies et pour un meilleur suivi. La participation de la commune s'élèvera approximativement à 1 290,00€.

### Vote POUR à l'unanimité

**Délibération 2024.028 Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gard (SMEG), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), des Hautes-Pyrénées (SDE65) du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Pyrénées-Orientales (SYDEEL 66), du Tarn (SDET) et du Tarn-et-Garonne (SDE82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique**

Marc Bouchet, délégué de la commune auprès du SMEG, expose les avantages de l'adhésion à ce groupement d'achat en termes d'économie d'échelle, pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

### Vote POUR à l'unanimité

#### Délibération 2024.029 Mise à jour du plan et de la numérotation du cimetière

La mise à jour cohérente de l'ancien et nouveau cimetière (plan et numérotation) est nécessaire. La réalisation d'un plan du cimetière permettra de situer géographiquement les tombes et de renseigner au mieux les familles et les professionnels intervenant dans le cimetière pour éviter toute confusion. Une numérotation précise des emplacements, et une numérotation de ces éléments permettront une gestion rigoureuse de ce service. Il rappelle que les dépenses inhérentes à ce projet ont été inscrites dans le budget primitif 2024.

Pour cette mission, 3 cabinets de géomètre ont été consultés. Le Maire présente les devis estimatifs reçus :

- SARL CHIVA : 3720€ HT
- SARL VINCENS Dominique : 3103€HT

Le conseil reteint la SARL VINCENS, la moins disante

### Vote POUR à l'unanimité

### **Délibération 2024.030 Acquisition matériel de prévention pour le personnel**

Le Fonds National de Prévention de la CNRACL lance une expérimentation permettant le remboursement direct de matériel à visée de prévention des risques professionnels aux employeurs territoriaux.

Le dispositif consiste au remboursement partiel (80%) du financement de tout type de matériel ayant trait à la prévention des risques professionnels. Un financement du matériel ergonomique est possible, à la hauteur de 3000 €. Le Maire propose, dans ce cadre :

- chaise ergonomique pour ATSEM
- bureau à hauteur variable (secrétariat)
- matériel de pré – imprégnation pour l'entretien des sols

**Vote POUR à l'unanimité** (*P. Castanon ne prend pas part au vote*)

### **Délibération 2024.031 Horaires garderie municipale**

Suite à l'expérimentation de nouveaux horaires pour la garderie depuis septembre 2023, et le peu de fréquentation constatée sur l'augmentation d'amplitude du soir, le maire propose d'établir les nouveaux horaires de la garderie municipale périscolaire : ouverture à 7h 45 et fermeture à 18h, à compter du 3 juin 2024

**Vote POUR à l'unanimité**

### **Délibération 2024.032 Aide pour l'acquisition d'ouvrages pour le fonds de livre de la bibliothèque**

Le Maire rappelle les conditions de la fermeture de la bibliothèque de notre commune depuis janvier. Il expose l'état d'avancement des travaux pour une réinstallation, en attendant le projet d'un futur espace dédié.

Conscient des difficultés que va rencontrer la bibliothèque devant le manque cruel d'ouvrages, le Maire propose qu'une somme de 2000€ soit allouée à l'achat d'ouvrages - dont la moitié pour des livres jeunesse - afin de participer à la reconstitution du fonds de livres de la bibliothèque

**Vote POUR à l'unanimité**

### **Délibération 2024.033 Renouvellement de la convention avec l'association Chatsbadabada**

Le Maire propose le renouvellement de la convention pour l'année 2024, les dépenses étant inscrites dans le budget de la commune, soit 1000€ maximum, en fonction du nombre de chats stérilisés. Le débat court sur la responsabilité des citoyens qui ne s'occupent pas correctement de leurs animaux de compagnie, et de générer un problème que la commune doit alors prendre en charge.

**Vote POUR à la majorité (2 contre : J . Martin et L. Viala / 2 abstentions : P. Leroy et D. Ratto-Crépin)**

### **Délibération 2024.034 Bon cadeau pour les agents**

Le maire propose d'attribuer une carte cadeau d'une valeur de 70€ aux agents lors de la réception annuelle de « Noël » organisée en juin (fin d'année scolaire)

**Vote POUR à l'unanimité**

*L'ordre du jour étant épuisé,*

*Mr le Maire lève la séance à 19h05*